



Cendrine BERGER
Co-secrétaire générale

À

Mme la ministre de l'Enseignement supérieur,
de la Recherche et de l'Innovation
110 rue de Grenelle
75700 PARIS SP

Montreuil, le 8 février 2018

Nos réfs : 18/SG/CB/01

Madame la ministre,

La CGT FERC Sup n'a eu de cesse depuis cet été de dénoncer la concertation alibi qui, sous couvert de remédiation au tirage au sort et face à la non efficacité du système APB, a conduit à la présentation, quelques jours seulement après cette soi-disant concertation, du projet de loi relatif à l'orientation et à la réussite des étudiants, et le plan étudiant qui l'accompagne.

Pour la CGT FERC Sup, ces mesures, sous couvert d'accompagnement à la réussite, remettent en cause le libre accès à l'enseignement supérieur de toute une génération, le principe du baccalauréat comme premier grade universitaire et vise à mettre en place la sélection à l'entrée en premier cycle des études supérieures.

Sous couvert « d'accompagnement à la réussite », de nouvelles mesures sont projetées concernant les conditions d'accès à l'enseignement supérieur : la sélection est introduite à l'entrée à l'université avant même le vote de la loi. Le bac comme premier grade universitaire ouvrant droit au supérieur dans la formation et l'établissement au choix de l'étudiant est liquidé, avant une réforme qui projette de le remettre en cause en tant que tel.

Pour la CGT FERC Sup, cela constitue un véritable basculement de société qui remet en cause les principes du libre accès aux études supérieures, les conditions d'exercice des personnels du secondaire et du supérieur et une attaque contre la jeunesse.

Dans le cadre des déclarations communes des fédérations FERC CGT, FNEC FO, FSU, SUD Éducation, UNEF, Solidaires étudiants, UNL et SGL, la CGT FERC SUP demande l'abandon des ces projets.

Conjointement,

la loi « *Pour un État au service d'une société de confiance* » a été adoptée. L'article 28, cavalier législatif introduit dans ce projet de loi, autorise le Gouvernement à prendre par ordonnance des mesures permettant de « *faciliter le regroupement des établissements d'enseignement supérieur et de recherche par l'expérimentation de nouveaux modes d'organisation* ».

Ces mesures « *destinées à expérimenter de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche* » sur une période de dix années

La politique d'« excellence » associée à ce processus de restructuration et à la pénurie globale de moyens (postes et budget) va donner les moyens au Gouvernement de faire émerger les quelques universités de

CGT FERC Sup • Union Nationale des syndicats CGT des établissements d'Enseignement Supérieur et de Recherche

CGT en toute liberté

Case 544 – 263, rue de Paris – 93515 Montreuil Cedex
Tél : +33 155 827.628 • Télécopie : +33 149 880.743
ferc-sup.sg@ferc.cgt.fr • www.cgt.fercsup.net

dimension internationale qui devraient drainer l'essentiel des financements et renforcer la mise en œuvre de la sélection réduisant les possibilités d'accès aux études supérieures et à la recherche.

Ce cavalier législatif est donc totalement imbriqué aux différents projets portés par le gouvernement dans les domaines de l'éducation et de l'enseignement supérieur, le « plan étudiants », ou l'immixtion des « blocs de compétences » substituant progressivement les certifications aux diplômes et qualifications, qui concourent toutes et tous à saper les bases du baccalauréat d'un côté et les garanties collectives des travailleuses et des travailleurs de l'autre.

Les développements récents à Lyon ou à Toulouse montrent que la promesse des perspectives ouvertes par ce cavalier législatif se heurte à une forte opposition de la communauté universitaire.

La CGT FERC Sup réaffirme ses revendications :

- L'abandon des regroupements, COMUE, fusions/intégrations des établissements d'enseignement supérieur et de recherche.
- L'abandon du PIA (IDEX-ISITE, NCU, EUR, ...), machine de guerre et point d'ancrage des restructurations.
- Une augmentation significative des financements pérennes de l'État pour les formations, les laboratoires et les services, la réorientation des fonds de l'ANR vers les unités de recherche.
- Un plan pluriannuel ambitieux de création d'emplois titulaires qui permette de résorber la précarité et de faire face aux tâches d'enseignement et de recherche.
- L'abandon du projet de loi sur 1er cycle post bac et du « plan étudiants » qui l'accompagne, condition pour permettre une réforme ambitieuse qui garantisse le libre accès de chacun·e au supérieur.
- Le maintien du baccalauréat comme diplôme national et 1er grade universitaire, garantissant l'accès de tous les bachelier·es sur tout le territoire aux filières post bac et aux établissements de leur choix.
- L'exigence d'ouverture massive de places supplémentaires en 1er cycle post bac et le refus de toute sélection à l'entrée à l'université.
- Le refus de l'instauration de blocs de compétences en lieu et place des diplômes et des qualifications.

Pour que les personnels des établissements d'enseignement supérieur et de recherche puissent exprimer leur opposition à ces mesures aux côtés de la jeunesse, la CGT FERC Sup dépose un préavis de grève à compter du 14 février 2018 jusqu' au 22 mars 2018 inclus.

En conséquence, je vous prie de bien vouloir considérer ce courrier comme valant **préavis de grève à compter du 14 février 2018 jusqu' au 22 mars 2018 inclus.**, ainsi que pour les nuitées en amont et en aval de celle-ci pour les agents travaillant en horaires décalés.

Soyez assurée, Madame la ministre, de notre attachement indéfectible aux vertus du Service public et aux valeurs de la Fonction publique.

Cendrine BERGER
Co-secrétaire générale de la CGT FERC Sup



CGT FERC Sup • Union Nationale des syndicats CGT des établissements d'Enseignement Supérieur et de Recherche

CGT en toute liberté

Case 544 – 263, rue de Paris – 93515 Montreuil Cedex
Tél : +33 155 827.628 • Télécopie : +33 149 880.743
ferc-sup.sg@ferc.cgt.fr • www.cgt.fercsup.net